**CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU  
PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE  
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**Réunion du Bureau**

**Siège de l’UNESCO, Paris, Salle VI**

**7 juin 2018, 10h00 - 13h00.**

**RAPPORT SUR L’EXÉCUTION DU PLAN DE DÉPENSES  
POUR LES « AUTRES FONCTIONS DU COMITÉ »  
1er janvier 2016 – 31 décembre 2017**

|  |
| --- |
| **Résumé**  Le Plan d’utilisation des ressources du Fonds du patrimoine culturel immatériel approuvé par l’Assemblée générale pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017 stipulait l’allocation de 20 % des ressources aux « autres fonctions du Comité » décrites à l’article 7 de la Convention et dans les Directives opérationnelles. Exerçant le pouvoir que lui a délégué le Comité, le Bureau a décidé de l’utilisation de ces fonds et a demandé au Secrétariat d’élaborer un rapport sur l’avancement de la mise en œuvre et sur la façon dont les fonds sont dépensés. Le présent document propose un rapport de mise en œuvre pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017. |

#### Contexte

1. Dans sa [résolution 6.GA 9](https://ich.unesco.org/fr/Resolutions/6.GA/9), l’Assemblée générale a approuvé un Plan d’utilisation des ressources du Fonds du patrimoine culturel immatériel [ci-après le Fonds] pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017. Ce plan a consacré 20 % du budget (1 590 746 dollars des États-Unis) aux « autres fonctions du Comité », décrites à l’article 7 de la Convention et dans les Directives opérationnelles. Par délégation de pouvoir du Comité ([décision 10.COM 8](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/10.COM/8)), le Bureau a été invité à prendre une décision concernant une proposition spécifique préparée par le Secrétariat pour l’utilisation des fonds de cette catégorie pour la période susmentionnée ([décision 11.COM 2.BUR 2.1](https://ich.unesco.org/doc/src/ITH-16-11.COM_2.BUR-Decisions-FR.docx))[[1]](#footnote-1). Dans cette même décision, le Bureau a demandé au Secrétariat de « rendre compte de l’avancement de la mise en œuvre et de la façon dont les fonds sont dépensés ». Conformément au 38C/5 et au changement d’orientation de l’Organisation, qui vise désormais à intégrer les principes de gestion et de budgétisation axées sur les résultats, le Bureau a approuvé, à cette occasion, une proposition intégrant un cadre de résultats, avec des dotations financières pour chaque résultat.
2. Le présent document vise à informer les États parties des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de dépenses adopté en juin 2016 pour l’exercice biennal 2016-2017. Plus précisément, il évalue la mise en œuvre du programme pour chaque résultat escompté et analyse les principaux défis à relever pour obtenir les produits approuvés par le Bureau.
3. Les fonds alloués par l’Assemblée générale aux « autres fonctions du Comité » sont indispensables pour permettre au Comité d’exercer effectivement son mandat au-delà de la stricte organisation de ses sessions, de l’examen des candidatures soumises par les États parties et de la prise des décisions s’y rapportant. En résumé, les fonds consacrés à cette ligne budgétaire pour l’exercice biennal 2016-2017 ont permis l’amélioration régulière de la **gestion des connaissances et de l’information** (Résultat escompté 1) et ont fourni un soutien essentiel pour répondre à un certain nombre de besoins transversaux du **programme de renforcement des capacités** (Résultat escompté 2). De plus, face à la nécessité d’améliorer le suivi de la mise en œuvre de la Convention, des fonds ont été alloués à cette fin, en vue de l’élaboration d’un **cadre global de résultats** pour la Convention (Résultat escompté 3). Enfin, le Secrétariat a pu lancer des **actions de sensibilisation et de communication** afin d’améliorer la compréhension de la Convention et d’accroître sa visibilité (Résultat escompté 4). Les détails concernant les activités menées par le Secrétariat dans le cadre de chaque résultat escompté figurent dans le document de travail « Rapport du Secrétariat sur ses activités », présenté lors de la septième session de l’Assemblée générale ([ITH/18/7.GA/7](https://ich.unesco.org/doc/src/ITH-18-7.GA-7-FR.docx)) et couvrant la même période.
4. Pendant l’exercice biennal 38 C/5, les dépenses enregistrées au titre des « autres fonctions du Comité » se sont élevées à 1 476 390,21 dollars des États-Unis, soit 92,8 % du budget total approuvé et une augmentation de 2,6 % par rapport à l’exercice biennal précédent. La tendance positive observée pour cette section du Fonds pendant l’exercice biennal précédent s’est donc poursuivie. Une analyse de son évolution au cours des quatre derniers exercices (Figure 1) montre qu’une augmentation continue de l’allocation totale donne toujours lieu à une augmentation équivalente du montant des fonds mis en œuvre. Le taux de dépense est donc élevé et stable (habituellement supérieur à 90 %), et cela pourrait être un signe de l’importance et de l’utilité de cette partie du Fonds pour une mise en œuvre efficace de la Convention de 2003.

**Figure 1** : Évolution de la mise en œuvre des « autres fonctions du Comité » au cours des quatre derniers exercices biennaux

#### Évaluation par résultat escompté

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Allocation** | **Dépenses** | **Taux de dépense (%)** |
| 1 590 746[[2]](#footnote-2) | 1 476 390 | 92,8 % |

**RE 1 : Bonne gouvernance de la Convention de 2003 facilitée par l’amélioration des services de gestion des connaissances**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Allocation** | **Dépenses** | **Taux de dépense (%)** |
| 386 900 | 384 301 | 99,3 % |

| **Produit (P) Indicateurs/Repères (R)** | **Évaluation des progrès accomplis : du 01/01/2016 au 31/12/2017** | **Évaluation de la mise en œuvre** |
| --- | --- | --- |
| **P :**  Accès externe et interne à l’information accru et processus, flux de travail et délais de réaction optimisés grâce aux interfaces de suivi  **R 2016-2017 :**   * 3 nouvelles interfaces de suivi | * Interface publique indiquant les dates limites et le statut des rapports périodiques, pays par pays et élément par élément * Tableau de bord interne, à l’usage des responsables régionaux, synthétisant les tâches statutaires et les tâches liées aux projets * Affichage des dates de renouvellement de l’accréditation des ONG et des rapports d’activité soumis. | Accomplie |
| **P :**  Accessibilité et facilité d’utilisation des documents et décisions de la Convention améliorées ; meilleure indexation et possibilités de recherche améliorées  **R 2016-2017 :**   * Ajout de 8 documents de décisions mis en ligne dans UNESDOC * Référencement de 70 décisions/résolutions supplémentaires dans le KMS | * Référencement Individuel de 78 décisions et résolutions dans le KMS * 470 éléments, 147 ONG accréditées et 40 projets indexés selon le Thésaurus de l’UNESCO pour permettre de les filtrer d’après leur contenu * Interruption de la mise en ligne de documents dans UNESDOC, car ce système couvrant l’ensemble de l’UNESCO doit bientôt être rénové. | Partiellement accomplie |
| **P :**  Nouvelles fonctionnalités en ligne pour les parties prenantes extérieures  **R 2016-2017 :**   * 3 nouveaux processus en ligne | * Les parties prenantes extérieures peuvent créer un compte individuel dans le KMS et télécharger leurs données. * Les utilisateurs extérieurs connectés peuvent signaler des problèmes concernant les données mises en ligne. * Un formulaire de demande automatisée en ligne permet aux utilisateurs extérieurs d’accéder à des outils de renforcement des capacités. | Accomplie |
| **P :**  Site web de la Convention renforcé par l’amélioration de la navigation et de l’ergonomie, l’optimisation des moteurs de recherche et des contenus multilingues supplémentaires  **R 2016-2017 :**   * 4 500 000 pages visitées sur le site de la Convention de 2003 * 200 nouvelles pages web publiées en anglais, en français et en espagnol * Site web conçu pour une visualisation et une interaction optimales à partir de terminaux mobiles. | * 7 454 000 pages visitées pendant l’exercice biennal (soit une augmentation de 60 % par rapport au précédent) * Création de nouvelles pages : 84 concernant des éléments, 91 sur les actualités et 74 dédiées à des ateliers ou des événements * Site web pleinement adapté pour une utilisation sur smartphones, tablettes et grands écrans. | Accomplie |
| **P :**  Textes fondamentaux de la Convention et autres publications statutaires révisés et publiés  **R 2016-2017 :**   * Publication de la version 2016 des Textes fondamentaux et des Listes 2014-2015 de la Convention | * Version 2016 des Textes fondamentaux de la Convention (dont les amendements aux Directives opérationnelles adoptés par la sixième session de l’Assemblée générale et les amendements au Règlement intérieur du Comité adoptés lors de sa dixième session) conçue, éditée et publiée dans les six langues de travail de l’Assemblée générale. | Partiellement accomplie |

**Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre et mesures correctives**

| **Principaux défis** | **Mesures correctives** |
| --- | --- |
| Depuis sa création en 2006, le Service de gestion des connaissances s’est constamment adapté aux objectifs du Comité et à l’évolution de la Convention, notamment en se dotant de nouvelles fonctions. Avec plus de 300 bases de données et interfaces de gestion dédiées, le système devient de plus en plus complexe. L’un des principaux défis est lié à la maîtrise des aspects techniques des services supplémentaires, de façon à garantir la pérennité et la stabilité du système dans son ensemble. | Le Secrétariat a profité du développement de nouvelles fonctions pour retravailler et mettre à jour progressivement le système afin de garantir sa pérennité. Par exemple, lors du choix d’un design adaptatif (qui permet d’accéder aux données depuis différents types d’appareils), le Secrétariat a décidé de réorganiser l’intégralité du codage pour se conformer aux meilleures pratiques actuelles et ainsi faciliter la maintenance du système. |
| Le Secrétariat continue à consacrer du temps et des efforts à la publication d’une nouvelle version des Textes fondamentaux de la Convention, incluant les amendements adoptés par l’Assemblée générale et le Comité, dans les six langues des Nations Unies. Un tel travail demande non seulement des compétences linguistiques mais également une grande maîtrise de la terminologie de la Convention, ce qui le rend difficile à sous-traiter. Si les traductions sont confiées à des prestataires extérieurs, ce sont les locuteurs natifs de ces langues travaillant pour la Section qui se chargent de la relecture nécessaire pour finaliser les textes. | Même si elle n’a pas été prise pendant la période considérée, une mesure corrective possible consisterait à publier les Textes fondamentaux en anglais et en français uniquement. |

**RE 2 : Mise en œuvre de la Convention dans les États membres encouragée par un programme de renforcement des capacités consolidé et des conseils sur des mesures de sauvegarde et des bonnes pratiques**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Allocation** | **Dépenses** | **Taux de dépense (%)** |
| 817 346 | 778 759 | 95,3 % |

| **Produit (P) Indicateurs/Repères (R)** | **Évaluation des progrès accomplis : du 01/01/2016 au 31/12/2017** | **Évaluation de la mise en œuvre** |
| --- | --- | --- |
| **P :**  Réseau de facilitateurs renforcé  **R 2016-2017 :**   * 4 ateliers régionaux pour former des facilitateurs et mettre à niveau leurs compétences, tributaires du soutien d’un pays hôte ou d’un partenaire * Atelier mondial sur l’examen du programme de renforcement des capacités et initiation au soutien pour la préparation des demandes d’assistance internationale * 3 tutoriels audiovisuels réalisés sur des sujets choisis * Fonctionnalités informatiques mises à jour pour le programme de renforcement des capacités | * Organisation pendant l’exercice biennal de trois ateliers destinés aux facilitateurs, afin qu’ils puissent partager les enseignements tirés et mettre à niveau leurs compétences sur les évolutions récentes de la Convention, avec le généreux soutien de plusieurs institutions hôtes :   + le Centre régional pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel d’Amérique latine (CRESPIAL) pour un atelier sur l’élaboration de politiques à l’intention des facilitateurs d’Amérique latine et des Caraïbes (Lima, octobre 2016)   + la Commission nationale de la République kirghize pour l’UNESCO, avec le soutien du Centre international de formation sur le patrimoine culturel immatériel dans la région Asie-Pacifique (CRIHAP) pour un réseau sous-régional des facilitateurs d’Asie centrale (Bishkek, juin 2017)   + le Centre régional pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Europe du Sud-Est, basé à Sofia (Bulgarie), pour un atelier sur les plans de sauvegarde à l’intention de la branche européenne du réseau (Sofia, septembre 2017) * Organisation d’une réunion mondiale intitulée « Envisager l’avenir du programme global de renforcement des capacités et de son réseau de facilitateurs - Réunion stratégique avec les facilitateurs », qui a donné lieu à de nouvelles orientations stratégiques * Réalisation de 3 didacticiels vidéo :   + Préparer des plans de sauvegarde   + Soutenir l’élaboration des politiques   + Le patrimoine culturel immatériel et le genre * Intégration à l’interface de préparation des ateliers d’un outil permettant aux facilitateurs de préparer des rapports. | Partiellement accomplie |
| **P :**  Contenu et format du programme de renforcement de capacités revus et adaptés pour répondre aux principaux défis de mise en œuvre  **R 2016-2017 :**   * 20 principaux matériels de formation mis à jour dans 3 langues pour refléter les décisions des réunions statutaires * Programme de formation de base sur la préparation des demandes d’assistance internationale disponible en 2 langues * 7 nouvelles unités de formation mises au point en une langue : une unité basée sur les nouvelles Directives opérationnelles consacrées au patrimoine culturel immatériel et au développement durable, et 6 études de cas sur les processus d’élaboration des politiques, la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en milieu urbain et les questions de genre * Réalisation d’une étude de faisabilité concernant l’emploi de technologies pédagogiques pour l’apprentissage en ligne * Fonctionnalités informatiques mises à jour pour le programme de renforcement des capacités | * Principaux matériels de formation (unités 1 à 15) mis à jour dans 3 langues et prise en compte des questions de genre et d’éthique conformément aux décisions des réunions statutaires * Élaboration des supports pédagogiques d’un atelier de formation sur la préparation des demandes d’assistance internationale, disponibles en 2 langues * Création de nouvelles unités de formation (plus de 7) :   + 35 études de cas pour aider les États à comprendre et à utiliser les Directives opérationnelles sur le patrimoine culturel immatériel et le développement durable compilées dans une boîte à outils en ligne qui s’accompagne de conseils introductifs   + Préparation d’autres études de cas sur différents sujets : 2 sur les rapports entre genre et patrimoine culturel immatériel, une sur les plans de sauvegarde et une sur la sauvegarde et ses implications politiques * Préparation d’une étude de faisabilité sur l’utilisation de technologies pédagogiques pour l’apprentissage en ligne, ayant donné lieu à l’identification d’universités partenaires potentiellement intéressées par la poursuite d’une collaboration * Amélioration de l’interface de préparation des ateliers, grâce à l’ajout de nouvelles fonctions pour la sélection de supports et le suivi des participants. | Accomplie |
| **P :**  Mécanisme préliminaire de suivi et d’évaluation pour le renforcement des capacités mis à l’essai  **R 2016-2017 :**   * 3 études pilotes de suivi menées dans les pays bénéficiaires * Une enquête sur l’utilisation des supports de renforcement des capacités de l’UNESCO par d’autres institutions | * Réalisation d’une étude pilote suivi dans 3 pays (Népal, Namibie et Tunisie) et préparation d’un rapport * Une enquête sur l’utilisation des supports de renforcement des capacités de l’UNESCO des utilisateurs extérieurs a été menée : un rapport final a été préparé sur la base des 93 questionnaires remplis par les participants. | Accomplie |
| **P :**  Conseils renforcés sur les mesures de sauvegarde et les bonnes pratiques  **R 2016-2017 :**   * Orientations concernant les inventaires formulées à l’intention des États parties, en tenant compte des décisions et recommandations des organes directeurs de la Convention * 3 propositions de moyens plus légers pour le partage des expériences de sauvegarde destinées à compléter le Registre des bonnes pratiques de sauvegarde * Préparation de supports de formation pour sensibiliser les gouvernements, les communautés, les groupes et autres parties prenantes et intermédiaires concernés aux préoccupations éthiques dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel * Élaboration d’une stratégie visant à sauvegarder le patrimoine culturel immatériel dans les situations d’urgence telles que décrites au paragraphe 50 des Directives opérationnelles. | * Plutôt que de se limiter à 3 propositions de moyens plus légers pour le partage des expériences de sauvegarde, il a été décidé de mener une enquête mondiale sur ce sujet en 2019. Un appel à propositions pour la réalisation de cette enquête a été diffusé, 47 dossiers ont été examinés et en 2018 une institution réputée a été choisie * Des supports de formation pour sensibiliser les gouvernements, les communautés, les groupes et autres parties prenantes et intermédiaires concernés aux préoccupations éthiques dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ont été préparés et sont en cours d’examen. | Accomplie |

**Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre et mesures correctives**

| **Principaux défis** | **Mesures correctives** |
| --- | --- |
| L’organisation d’ateliers régionaux pour former les facilitateurs et mettre à niveau leurs compétences est tributaire du soutien du pays hôte ou du partenaire. Trois ateliers se sont bien déroulés, mais l’organisation du quatrième a échoué. Au dernier moment, l’engagement d’accueillir un atelier destiné aux facilitateurs des États arabes n’a finalement pas pu être tenu. | Le Secrétariat s’est adressé à plusieurs membres du Groupe électoral V(b) pour trouver un autre pays hôte. Il était déjà trop tard pour que cette formation des facilitateurs puisse avoir lieu en 2017, mais le dialogue s’est poursuivi avec des donateurs potentiels qui devraient soutenir l’organisation d’un atelier en 2018. |
| La mise au point de nouvelles unités de formation suppose de faire appel à des consultants experts d’un domaine en particulier et disposant des connaissances nécessaires à la préparation des documents. Le Secrétariat a pu identifier des consultants maîtrisant les domaines clés de la Convention, mais il est souvent plus difficile de garantir la qualité et la cohérence des documents écrits, et cela a entraîné des retards dans leur publication. | À court terme, le Secrétariat a utilisé plusieurs méthodes pour surmonter cette difficulté : des éditeurs ont été recrutés pour améliorer les documents, le Secrétariat s’est chargé d’une partie du travail de rédaction et a fourni davantage de conseils préalables aux consultants. Une idée, qui n’a pas encore été appliqué pour des raisons budgétaires, consisterait à créer une petite équipe dédiée à la préparation de tels supports dans laquelle chaque membre tiendrait un rôle précis (rédaction, élaboration conceptuelle, révision, etc.). |

**RE 3 : Cadre de global résultats élaboré pour suivre la mise en œuvre de la Convention**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Allocation** | **Dépenses** | **Taux de dépense (%)** |
| 50 000 | 32 621 | 65,2 % |

| **Produit (P) Indicateurs/Repères (R)** | **Évaluation des progrès accomplis : du 01/01/2016 au 31/12/2017** | **Évaluation de la mise en œuvre** |
| --- | --- | --- |
| **P :**  Élaboration d’un cadre global de résultats pour la Convention  **R 2016-2017 :**   * Réunion préliminaire d’experts de catégorie VI pour poser les bases d’un cadre global de résultats pour la Convention * Création d’un groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée pour examiner les recommandations préliminaires sur de possibles directives * Élaboration d’un outil préliminaire permettant de systématiser la collecte et l’analyse des données afin de suivre la mise en œuvre de la Convention. | * Mise au point d’une carte de résultats à l’issue d’une réunion préliminaire d’experts de catégorie VI organisée en 2016 * Projet de cadre global de résultats pour la Convention développé par le groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée et approuvé par la 12 COM * Lancement par la 12 COM d’une réforme du mécanisme des rapports périodiques, afin qu’ils servent de sources de données pour le suivi de la mise en œuvre de la Convention. | Accomplie |

**Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre et mesures correctives**

| **Principaux défis** | **Mesures correctives** |
| --- | --- |
| La mise au point d’un cadre global de résultats a nécessité une grande expertise, non seulement en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel mais aussi dans les domaines du suivi et de l’évaluation. L’équipe d’experts et de facilitateurs qui coopère habituellement avec le Secrétariat de l’UNESCO ne compte pas de spécialistes du suivi, de l’évaluation ou de la gestion axée sur les résultats (GAR). Même pour la réunion organisée en 2016, il a été difficile de trouver des experts disposant à la fois de bonnes connaissances sur le patrimoine culturel immatériel et d’une maîtrise de l’approche de GAR. | De vastes recherches ont été menées pour identifier quelques spécialistes expérimentés dans les domaines du suivi et de l’évaluation mais aussi du patrimoine culturel immatériel. Certains d’entre eux ont également été invités à travailler avec le Secrétariat pour préparer les deux réunions, les documents de travail et les présentations. Une équipe de quatre spécialistes aux domaines d’expertise différents a aidé le Secrétariat à préparer les travaux du groupe de travail à composition non limitée. |
| Au début du processus d’élaboration du cadre global de résultats, les fonds nécessaires à la convocation d’un groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée (objet de la décision 9.COM 13 e) n’étaient pas disponibles. | Dans un premier temps, la Commission nationale de la République populaire de Chine pour l’UNESCO a proposé de soutenir une réunion plus restreinte d’experts afin qu’ils élaborent un cadre préliminaire qui serait soumis à un groupe de travail intergouvernemental ultérieur. La réunion d’experts de catégorie VI qui a été convoquée a permis de préparer une première carte de résultats, qui s’est avérée essentiel en vue de l’élaboration du cadre de résultats. |

**RE 4 : Objectifs de la Convention promus par des actions de sensibilisation et d’information**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Allocation** | **Dépenses** | **Taux de dépense (%)** |
| 336 500 | 280 710 | 83,4 % |

| **Produit (P) Indicateurs/Repères (R)** | **Évaluation des progrès accomplis : du 01/01/2016 au 31/12/2017** | **Évaluation de la mise en œuvre** |
| --- | --- | --- |
| **P :**  Nouveaux partenariats avec des institutions compétentes établis pour intégrer le patrimoine culturel immatériel dans l’éducation  **R 2016-2017 :**   * Organisation d’un atelier régional avec des établissements d’enseignement supérieur * Consultation d’établissements d’enseignement compétents sur l’intégration du patrimoine culturel immatériel dans leurs programmes | * Organisation d’un atelier régional rassemblant 43 représentants d’établissements d’enseignement supérieur d’Amérique latine et des Caraïbes (novembre 2017 à Buenos Aires, Argentine) * Réunion de consultation intersectorielle intitulée « Intégrer le patrimoine culturel immatériel dans l’éducation », rassemblant plus de 40 participants des Secteurs de l’éducation et de la culture (mai 2017 à Paris). | Accomplie |
| **P :**  Coopération renforcée de l’UNESCO avec l’OMPI ou d’autres organisations des Nations Unies pour permettre un échange et un apprentissage permanents entre les organisations et leurs États membres  **R 2016-2017 :**   * Participation à 3 réunions organisées par l’OMPI ou d’autres organisations des Nations Unies. | * Poursuite du dialogue avec l’OMPI pour échanger des informations sur les dernières évolutions en date concernant la mise en œuvre de la Convention de 2003 * Renforcement de la coopération avec le Mécanisme d’experts sur les droits des peuples autochtones, par la participation à la [Conférence internationale sur le patrimoine culturel des peuples autochtones](https://www.helsinki.fi/en/conferences/indigenous-heritage-2017), co-organisée avec l’Université d’Helsinki à Helsinki (novembre 2017). | Partiellement accomplie |
| **P :**  Stratégie de sensibilisation élaborée pour promouvoir les objectifs de la Convention et mobiliser efficacement les parties prenantes  **R 2016-2017 :**   * Établissement d’un partenariat en vue du développement de supports de sensibilisation * Conception et production de 2 matériels/outils de sensibilisation | * Identification d’un partenaire expérimenté dans le domaine de la communication culturelle à l’échelle internationale, à l’issue d’un appel à propositions et d’un processus rigoureux de sélection parmi les 45 propositions faites par des agences de communication représentant 28 pays * Examen et analyse approfondis des outils et matériels de communication existants, réalisés avec la collaboration de l’agence de communication partenaire * Grande consultation, au moyen d’entretiens, de quelque 50 acteurs concernés – Bureaux hors Siège de l’UNESCO, États parties, donateurs, ONG accréditées, institutions nationales, professionnels du patrimoine, membres de communautés, etc. – afin de connaître leur point de vue sur les actions de sensibilisation portant sur la Convention de 2003 * Élaboration d’un plan stratégique de communication pour la Convention de 2003, qui présente les orientations stratégiques mais aussi les missions et les valeurs fondamentales et qui contient des directives préliminaires concernant les actions prioritaires à mener et les outils à développer * Production et diffusion d’outils de communication (courtes vidéos à l’intention des jeunes, kit média destiné à la presse) pour sensibiliser le grand public et les médias à l’importance de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. | Accomplie |

**Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre et mesures correctives**

| **Principaux défis** | **Mesures correctives** |
| --- | --- |
| La préparation de la réunion intersectorielle intitulée « Intégrer le patrimoine culturel immatériel dans l’éducation » a nécessité une vingtaine de consultations avec des collaborateurs du Secteur de l’éducation. Le Secrétariat a donc dû y consacrer un temps certain. | Il a été difficile de dégager suffisamment de temps pour toutes ces consultations, mais elles ont grandement contribué au développement de solides partenariats avant, pendant et après la réunion, sur lesquels les futures activités pourront donc s’appuyer. |
| L’élaboration d’un cadre complet de communication et de sensibilisation étant une première expérience pour la Convention, le Secrétariat a éprouvé des difficultés à identifier de potentielles agences partenaires possédant l’expérience appropriée en matière de culture à l’échelle internationale ; et aussi à faire comprendre à ces partenaires la mission et les principaux objectifs de la Convention, ainsi que les mandats et fonctions de l’UNESCO. | Le Secrétariat a déployé des efforts supplémentaires pour rechercher des réseaux externes et des plateformes en ligne où diffuser l’appel à grande échelle (par exemple, le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies), ce qui a donné lieu à une forte participation de potentielles agences partenaires. L’agence finalement choisie se trouvant à Paris, de nombreuses réunions ont pu être organisées, en complément de la correspondance régulière et des échanges par e-mail, pour combler les lacunes et favoriser une compréhension mutuelle. |

1. . L’Assemblée générale a également approuvé le budget provisoire pour la période du 1er janvier 2018 au 30 juin 2018. Cependant, puisque cette période n’est pas achevée au moment de sa rédaction et conformément à la [résolution 6.GA 6](https://ich.unesco.org/fr/Resolutions/6.GA/6) de l’Assemblée générale, le présent rapport couvre uniquement la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017 et utilise le format des rapports biennaux pour suivre le cycle biennal de l’UNESCO. [↑](#footnote-ref-1)
2. . Tous les chiffres des tableaux ci-dessus sont exprimés en dollars des États-Unis. [↑](#footnote-ref-2)